

Zeitschrift: Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse
Herausgeber: Le messenger suisse de Paris
Band: 2 (1956)
Heft: 13

Rubrik: La vie de la colonie suisse de Paris

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Vie de la Colonie Suisse de Paris

- AVIS -

LEGS de Mme V^{ve} ALLEMANDI

destiné à doter chaque année une jeune fille de nationalité suisse

Somme actuellement disponible : environ 1.500 frs s.

Mme Emile Allemandi, de Basel-Augst (Bâle-Campagne), a eu la charitable pensée de léguer une somme de 40.000 francs dont les intérêts doivent être employés à doter chaque année, à Paris, une jeune fille de nationalité suisse, afin de lui permettre de se marier ou de s'établir.

A teneur d'une note explicative annexée à son testament, Mme Emile Allemandi a mis à son legs les conditions principales suivantes :

1° — Les jeunes filles appelées à en bénéficier pourront être de n'importe quelle religion;

2° — On donnera la préférence aux personnes âgées de 17 à 30 ans;

3° — On n'excluera pas nécessairement les malheureuses à qui l'abandon et la misère, le manque de famille et de direction, auraient fait commettre quelque faute et qui seraient restées dignes de commisération et d'intérêt et promettraient de rentrer dans le bon chemin;

4° — Il sera dressé un contrat de mariage protégeant les apports de la femme;

5° — Les dons ne seront jamais fractionnés, afin de procurer aux bénéficiaires une de ces grandes joies faisant date dans toute leur existence;

6° — La remise de l'apport aura lieu le jour du mariage, qui devra être célébré au plus tard le 31 mai de chaque année. Une médaille portant d'un côté les armoiries de la Confédération Suisse et de l'autre le nom de la jeune fille, la date du mariage et le nom de M. et Mme Allemandi sera remise à l'intéressée à cette occasion.

Le Conseil fédéral, chargé de la gestion du capital laissé par Mme Allemandi, a chaque année à disposer à partir du 31 mars, d'une somme d'environ 1.500 francs.

La bénéficiaire du legs est désignée par une Commission spécialement constituée à cet effet; celle-ci examine les demandes en observant, cela va sans dire, la plus entière discrétion.

La Commission chargée de désigner la bénéficiaire du legs Allemandi est composée actuellement de :

M. Marcel Grunenfelder, Président, 81, rue du Faubourg Saint-Martin, Paris-10°.

M. Albert Senn, 10, rue du Général-Foy, Paris-8°.

M. Frédéric Lampart, 76, rue de Lyon, Paris-12°.

Toutes les demandes doivent être adressées exclusivement à l'un des Messieurs, membres de la Commission.

Société Helvétique de Bienfaisance

Convois d'Enfants

Vacances en Suisse Eté 1956

Pourront y participer les enfants de père suisse, âgés de 4 à 14 ans :

— Placement gratuit ou avec participation des parents;

— Les enfants invités seront accompagnés.

Les inscriptions seront reçues à l'Agence de la Société Helvétique de Bienfaisance, 13, rue Hallé, Paris-14°, Tél. GOB. 13-93, du 15 au 31 mars 1956.

Cercle Commercial Suisse

26 FEVRIER. — Le Cercle Commercial Suisse informe ses Membres et amis qu'il organise pour son 75° anniversaire, un banquet qui aura lieu le dimanche 26 février, à 12 h. 30, à l'Hôtel du Pavillon, 36, rue de l'Echiquier à Paris.

Le prix du menu comprenant les vins blanc et rouge et eaux minérales à discrétion, café et service, est de 1400 francs. Ce prix donnera droit à la sauterie qui aura lieu après le banquet, vers 16 heures. Les convives qui n'aiment pas la danse auront la possibilité de se réunir, soit dans les salons, soit au bar de l'hôtel.

28 Février

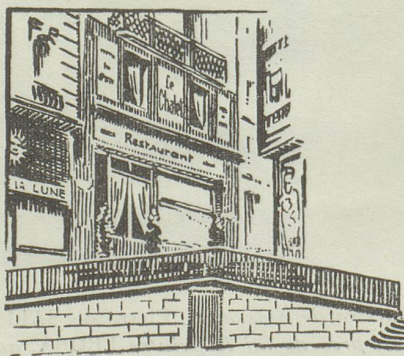
CONCERT Schola Cantorum, Salle Gaveau, à 21 h. - Œuvres de *Rocke, Purcell, Marais, Charpentier.*

1^{er} Mars

Ecole Normale de Musique, Rue Cardinet, à 21 h. - CONCERT de musique ancienne (avec luth) et de musique moderne avec guitare)

Flore Wend, cantatrice et *Hermann Leeb*, luthiste et guitariste.

Café-Restaurant LE CHÂLET



5, RUE DE LA LUNE, 5
et

Carrefour Chénier-Cléry

Ses Spécialités
renommées

Vins, Bière et Kirsch
Suisse

Téléphone : GUT, 57-06

J. STEIGER

17 Mars

Société Mutualiste Suisse

La SOCIÉTÉ MUTUALISTE SUISSE tiendra son ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE le 17 MARS 1956, à 15 heures précises, dans la salle du Cercle Commercial Suisse, 10, rue des Messageries.

Tous les compatriotes, sociétaires ou amis, sont cordialement invités à venir assister à cette assemblée où seront exposés les résultats obtenus et les buts que la Société — plus que centenaire — se promet d'atteindre à l'avenir.

14 Avril

Grande Soirée Suisse

Le Chœur d'Hommes Harmonie Suisse de Paris et la Société Suisse de Gymnastique de Paris donneront leur traditionnelle fête annuelle le samedi 14 avril 1956 dans les magnifiques salles de la Cité Universitaire.

Les deux sociétés préparent activement leur programme, chants, gymnastique par les sections masculines et féminines, danses, etc... Mais, cette fête vraiment suisse, sera rehaussée par la présence des groupes de l'Union Folklorique Suisse. Chacun se souvient des belles manifestations organisées après la guerre avec ces groupes si représentatifs de notre folklore et nul doute que les spectateurs se rendront nombreux à la Cité Universitaire.

Après le spectacle, jeunes et vieux pourront danser sans interruption de minuit à 5 heures du matin.

D'autres précisions sur cette belle fête suisse vous seront données ultérieurement mais dès maintenant réservez votre soirée du 14 avril.

Le Carnet du Messenger Suisse

ouvert à tous les abonnés

*Dans cette rubrique nous publierons, gratuitement pour les abonnés, les événements * qui nous seront communiqués au cours du mois.*

Naissances, fiançailles, mariages, décès.

Décès

Décès. — On nous prie d'annoncer le décès de M. Alexandre Juri, survenu subitement en décembre 1955. Nous adressons à sa veuve, ses enfants et petits-enfants nos sincères condoléances.

Amis Suisses et Amis de la Suisse

Le Messenger Suisse de Paris est votre journal. Faites-le connaître à ceux de vos compatriotes et amis qui l'ignorent.

Prix de l'abonnement annuel simple : **300 frs** - abonnement de soutien, annuel : **500 frs**. Versements : Compte chèque postal : PARIS 12 273-27

Lu dans la Presse Suisse

Répondant à l'appel de l'Union des Producteurs Suisses

Des centaines de Vignerons et de Paysans ont manifesté paisiblement à Berne

Après avoir parcouru les rues de la Ville en distribuant des tracts ils ont fait remettre un « cahier de revendications » au Conseil Fédéral

Notre correspondant de Berne nous écrit :

On a parlé d'une « marche sur Berne ». En vérité ce n'était pas tout à fait cela. Répondant à l'appel de l'Union des producteurs suisses, plusieurs centaines de vignerons et de petits paysans — il y avait même une délégation des Franches-Montagnes, derrière un emblème à tête de cheval ornée de petits drapeaux jurassiens — ont paisiblement parcouru, deux heures durant, les rues centrales de Berne, en vêtements de travail, la hotte au dos, le fossoir sur l'épaule, portant des panneaux et des pancartes ou s'exprimaient les vœux et les doléances des petits producteurs. Prix trop bas, importations massives dévalorisent le travail des gens de la terre et font peser la menace du dénuement sur la famille des petits paysans.

Si donc la récente décision du Conseil fédéral, fi-

xant le prix indicatif pour les vins destinés à la prise en charge, est à l'origine de cette manifestation, c'est, en fait l'ensemble du problème agricole que désiraient poser les organisateurs.

Le plus dignement du monde

Tout cela s'est fait le plus dignement du monde, avec bonhomie même. La délégation neuchâteloise est arrivée portant des drapeaux et cette simple pancarte : « Neuchâtel, sans façon, vous rappelle ses vignerons ». On ne pouvait être moins menaçant. Chez les Vaudois, il est vrai, l'accent polémique était plus marqué. « La hotte est pleine », lisait-on ici, ou bien « A bas le cadastre viticole Chaponnier-Rubattel ». Mais la vigueur des slogans ne passa point dans les paroles. C'est avec le sourire que les distributeurs de manifestes tendaient aux passants, aux